

Fig.13. Paysage de plateau de grandes cultures. Lecture des vallées comme cordon boisé. Vue vers l'Ouest depuis le Nord d'Airaines.



Fig.14. Vallée et végétation



Fig.15. Usine de Forceville-en-Vimeu



Fig.16. Parc éolien de Saint-Maxent / Doudelainville (depuis Forceville-en-Vimeu)



Fig.17. Bourg sur le plateau, avec son château d'eau (Campagne)



Fig.18. Autoroute A29 (pont RD173)



Fig.19. Route majeure RD925 au Sud d'Abbeville

Localisation de l'unité

Le plateau du Vimeu concerne le cœur de l'aire d'étude. Il est délimité au Nord par la vallée de la Somme et au Sud par celle de la Bresle. A l'Est la transition est progressive avec l'unité paysagère de l'Amiénois.

Caractéristiques de l'unité

Le plateau est entaillé par un réseau de vallées sèches, qui lui confère une topographie aux ondulations douces. Des parcelles de champs cultivés et ouverts (céréales, betterave..) quadrillent l'espace. Les vues sont ouvertes, ponctuées de villages-bosquets, et des boisements soulignant les vallées (Cf. figure 13). La végétation arborée est omniprésente dans les vues depuis le plateau. Les vues lointaines sont par conséquent limitées, les arbres constituant l'arrière-plan.

Les vallées comprennent haies, boisements, vergers, prairies, rideaux de végétation qui leur vaut le nom de vallées vertes. Elles sont signalées par l'Atlas des paysages de la Somme comme paysage emblématique. L'accès aux vallées se fait par des routes étroites bordées de talus abrupts, empruntant les vallées sèches (nommées les cavées). Depuis le plateau, les vallées se lisent comme des cordons boisés. Elles ne se découvrent qu'à proximité et offrent des paysages intimistes contrastant avec le plateau.

Le Vimeu est aussi caractérisé par la présence d'industries (Cf. figure 15) réparties dans l'espace rural (textile, métallurgie, serrurerie, verrerie dans la vallée de la Bresle). Les usines se lient en points de repère sur le plateau. Des châteaux, dans les bourgs ou isolés, témoignent aussi de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie entre le XVIIIème et XIXème siècle.

Plusieurs parcs éoliens sont en exploitation dont celui de Rambures / Bouillancourt-en-Sery au Sud-Ouest et de Fresnes-Tilloloy / Saint-Maxent / Doudelainville au Nord-Ouest (Cf. liste dans le tableau 1 et carte 7 et page 22 et 23, figure 16). En s'éloignant des parcs, les éoliennes se lisent au-dessus des bosquets, le mât étant en partie ou totalement masqué par la végétation.

L'habitat est réparti dans de nombreux petits bourgs et hameaux (moins de 200 habitants, source Atlas des Paysages de la Somme), sur le plateau et dans les vallées. Beaucamps-le-Vieux, Oisemont, Hallencourt et Hornoy-le-Bourg étant les bourgs principaux (plus de 850 habitants, source Atlas des paysages de la Somme). S'ajoutent des fermes isolées sur le plateau, parfois associées à d'anciens sites de moulins à vent.

Les bourgs sur le plateau se lisent comme des ensembles boisés ('villages-bosquets') desquels s'érigent le clocher. Les habitations ne se découvrent qu'à l'intérieur du village, exceptées les habitations récentes souvent bâties en dehors de la ceinture arborée. Les bourgs comprennent habitat et fermes, avec les granges sont alignées sur la rue. Hangars agricoles et silos bâtis en limite du bourg témoignent de l'activité agricole contemporaine (Cf. figure 17).

Les bourgs sont entourés de jardins, de parcelles bocagères (prairies d'élevage bovin) et de vergers. Ces espaces s'intercalent aussi au sein même des bourgs, définissant une trame bâtie aérée. Ces ensembles de prairies et de verges sont induits par la nature du sous-sol. En effet, le Vimeu est un plateau de craie recouvert de limons sur une couche d'argile à silex qui offre des terrains humides. Cette structure bocagère des bourgs est plus étendue dans la partie Sud du plateau du Vimeu en se rapprochant de la vallée de la Bresle.

Silhouettes, silos, usines, châteaux d'eau, lignes électriques haute tension, pylône de télécommunication (celui de Limeux), parcs éoliens sont les points de repère dans le paysage du plateau.

L'habitat est desservi par un maillage de routes locales. L'autoroute A29 traverse le plateau dans un axe Nord / Sud reliant Abbeville à Blangy-sur-Bresle. Il n'y a pas de vues dégagées vers le site éolien depuis l'autoroute, qui est parfois encaissée, ou cadrée par des arbres. Dans les cas où des vues sur le plateau s'organisent, les arbres présents sur le plateau créent un premier plan ou masque visuel.

Les routes majeures sont :

- la **RD936 Gamaches / Airaines** qui traverse le plateau du Vimeu et **passse à Oisemont au Nord du site éolien**. Cette route est l'axe routier majeur le plus proche du site étudié. Des **vues proches à lointaines** sur le site éolien s'organisent depuis cette route, dont depuis la portion à l'Ouest de Oisemont signalée dans l'Atlas des paysages de la Somme comme axe de découverte (Cf. partie I.1.3).

- la **RD925 Abbeville / Eu**, signalée axe de découverte dans l'Atlas des paysages de la Somme. La distance, les jeux de relief et la végétation arborée ferment les vues vers le site éolien (Cf. figure 19).

Les routes RD928 (Abbeville / Blangy-sur-Bresle) et RD110 (Hornoy-le-Bourg / Framicourt) sont aussi inventoriées dans l'Atlas des paysages de la Somme comme itinéraire de découverte. Des vues sur le site éolien s'observent depuis ces deux axes (Cf. partie I.1.3).

Rapport au site éolien étudié

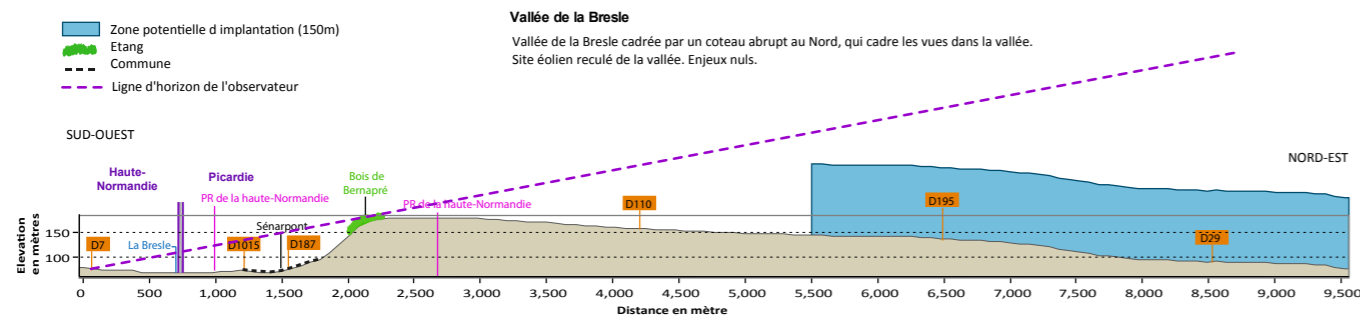
Des enjeux visuels modérés. Des vues proches à lointaines s'organisent sur le site éolien étudié depuis le plateau, dont depuis les axes de découverte signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme. Les vues lointaines sont cependant conditionnées par la végétation arborée qui cadrent les vues. Le site éolien est perçu avec d'autres parcs éoliens. La sensibilité réside dans les vues depuis les vallées à l'Est du site, et dans les vues avec les autres parcs éoliens proches.



Fig.20. Vallée de la Bresle (vue vers le Nord et l'Est depuis la RD49 à l'Est de Blangy-sur-Bresle).
Vue vers le plateau du Vimeu.



Fig.21. Senarpont dans la vallée de la Bresle
(vue vers l'Ouest depuis la RD187, coteau boisé de la forêt d'Eu)



Coupe 1. Depuis la vallée de la Bresle

Localisation de l'unité

La vallée de la Bresle délimite le plateau du Vimeu au Nord (Somme) du Petit Caux au Sud (Seine-Maritime).

Caractéristiques de l'unité

La Bresle prend source près d'Aumale à l'Est pour se jeter dans la Manche près du Tréport. Elle se caractérise par son paysage de vallée agricole, ponctuée d'industries.

La vallée est large (jusqu'à 2km), cadrée par un versant Nord pentu et un versant Sud plus doux. Le dénivelé entre le fond de vallée et le plateau est d'environ 80m. Ses versants sont incisés par des vallées sèches perpendiculaires.

Le haut des coteaux est souligné par des boisements (Cf. Figures 20 et 21) tandis que les versants sont occupés par des prairies, et parfois des cultures. Des lignes boisées parallèles à la pente, nommées des rideaux de culture, délimitent les parcelles. Certaines parcelles sont en cours d'enfrichement.

Dans le fond de vallée, les prairies sont majoritairement présentes, associées aux ripisylve et peupleraies. Des fossés soulignés de saules têtards délimitent les parcelles dans les zones les plus humides. L'exploitation de granulats a induit la création de plans d'eau (les ballastières), aujourd'hui reconvertis en étangs de pêche ou pour les activités nautiques (exemple près de Gamaches).

Les boisements des hauts de versants délimitent la vallée, limitant les perceptions des plateaux. Le site éolien étudié est éloigné d'environ 4,5 km de la vallée de la Bresle. Ce recul permet de définir des enjeux nuls depuis la vallée (Cf. coupe 1).

Au Sud, les boisements s'étendent sur le plateau pour former la forêt d'Eu. Ainsi, depuis les plateaux du Petit Caux et du Vimeu, la vallée n'est pas perceptible, elle se découvre uniquement depuis ses coteaux et son fond de vallée.

Les bourgs s'implantent en pied de coteau, avec une implantation du bâti le long des routes. Des industries isolées ou groupées aux bourgs ponctuent la vallée de la Bresle (industrie textile, verrerie...). Des châteaux témoignent de la prospérité de l'industrie entre le XVIIème et XIXème siècle.

L'autoroute A28 traverse la vallée à Blangy-sur-Bresle et l'A29 à Aumale.

La route principale RD1015 suit le pied de coteau Nord et offre des vues sur la vallée vers le Sud et l'Ouest. Il n'y a pas d'enjeux visuels avec le site éolien étudié, le coteau fermant les vues vers le Nord vers le plateau du Vimeu.

La RD49 suit le fond de vallée côté Ouest et Sud de la Bresle. Les vues sur la vallée sont cadrées par le coteau Nord. Le plateau du Vimeu n'est pas visible (Cf. figure 20), et les enjeux visuels du site éolien étudié sont très faibles sous l'influence de la distance et du relief (Cf. coupe 1).

Rapport au site éolien étudié

Les vues dans la vallée de la Bresle sont cadrées par des coteaux soulignés par des boisements en haut de versant. Le site éolien étudié est reculé de la vallée. Les enjeux visuels sont très faibles à nuls sous l'influence des jeux de relief.



Fig.22. Vue depuis le Nord d'Abbeville

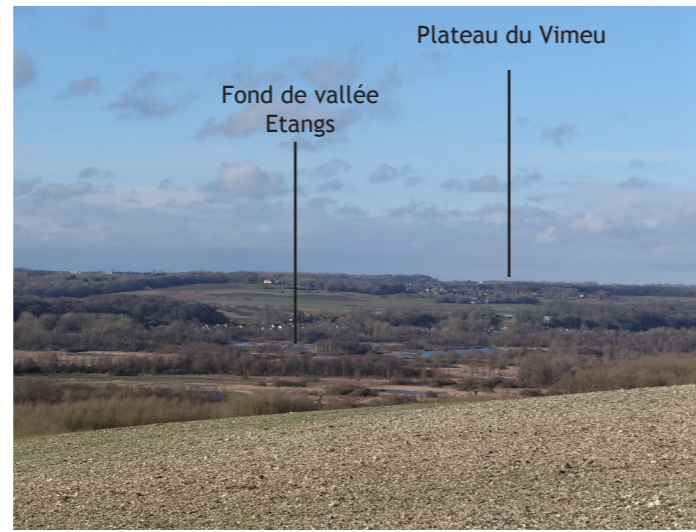


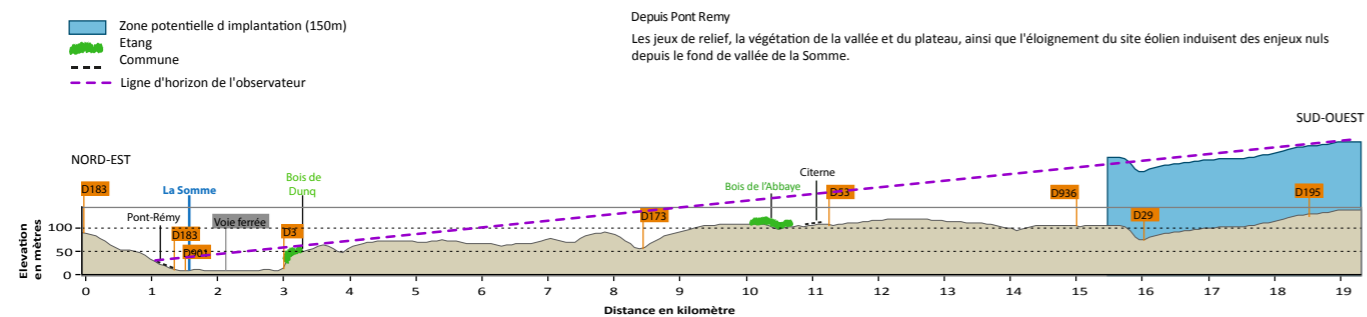
Fig.23. Vallée de la Somme depuis la table d'orientation du moulin d'Eaucourt-sur-Somme(vue vers le Sud)



Fig.24. Praires et saules têtards dans le fond de vallée (Eaucourt-sur-Somme)



Fig.25. Vue vers le Sud depuis la RD1001. Autoroute A16 et parc éolien



Coupe 2. Depuis la vallée de la Somme

Localisation de l'unité

L'aire d'étude est concernée par la sous-unité de la vallée de la Basse-Somme. Elle s'étend en limite Nord de l'aire d'étude éloignée.

Caractéristiques

D'une largeur allant jusqu'à 3km, orientée selon un axe Sud Est / Nord Ouest, la vallée est encaissée de parfois 100m par rapport au plateau (Cf. figures 22 et 23). Un réseau de vallées perpendiculaires incise ses coteaux.

La Somme à l'aval d'Amiens a longtemps été un axe d'échange entre la Manche et Paris. Le fleuve, la route (RD901, RD3), le chemin de fer, le canal s'y juxtaposent. Le commerce fût facilité par ces voies de communication (exploitation de la tourbe dans la vallée, puis industries textiles à Abbeville, Flixecourt, Pont-Rémy...). La présence de châteaux informe de la prospérité industrielle de cette portion de la vallée de la Somme.

L'utilisation de la vallée comme axe de circulation et comme limite territoriale est ancienne, comme en témoigne la présence d'oppida gallo-romains. Plus récemment, la Somme constitua aussi le front de la Seconde guerre mondiale dont on lit les traces dans l'architecture en brique de la reconstruction (Abbeville rasé à plus de 75% par exemple, source Atlas des paysages de la Somme).

Le fond de vallée est occupé par de nombreux étangs issus de l'exploitation de la tourbe, et par des pâtures (Cf. figure 24). Peupleraies, et arbres accompagnant le fleuve, les étangs, le canal définissent un fond de vallée boisé, qui contraste avec le paysage des plateaux ouverts et cultivés l'encadrant. La vallée de la Somme est un territoire de loisir et de tourisme (étangs de pêche, tourisme fluvial...).

Les bourgs se répartissent le long de la vallée, en pied de coteau, souvent à des lieux de traversée de la Somme. Le fleuve ne se découvre d'ailleurs que depuis les points de franchissement. A l'échelle de l'aire d'étude, Abbeville est la ville principale de cette unité.

La RD1001 et l'autoroute A16 Amiens / Abbeville suivent l'axe de la vallée, sur le plateau au Nord (plateau du Ponthieu, Cf. figure 25). Plusieurs parcs éoliens sont présents le long de l'autoroute (Cf. figure 25). Les vues vers le Sud sur le plateau du Vimeu sont limitées. Les enjeux visuels du site étudié sont très faibles à nuls.

Les vues dégagées sur la vallée de la Somme et le plateau du Vimeu s'organisent depuis les hauts de versants (exemple du panorama vers le Sud depuis la table d'orientation du moulin d'Eaucourt-sur-Somme, figure 23). Dans ces vues depuis les coteaux Nord, le pylône de télécommunication de Limeux et les éoliennes de Fresnes-Tilloloy / Saint-Maxent / Doudelainville sont des points de repère sur le plateau du Vimeu. Les enjeux visuels du site éolien étudié sont très faibles. Le relief et la distance interviennent en effet comme l'illustre la coupe 2.

La vallée se découvre aussi depuis les routes traversant la Somme, et celles suivant le linéaire de la vallée. Les enjeux visuels du site éolien étudié sont nuls depuis le fond de vallée, sous l'influence du relief et de la distance (Cf. coupe 2).

Rapport au site éolien étudié

Les vues dans la vallée de la Somme sont cadrées par des coteaux. Le site éolien étudié est reculé de 13 km de la vallée. Les enjeux visuels sont nuls depuis le fond de vallée sous l'influence des jeux de relief et de la distance.

Depuis les coteaux Nord offrant des belvédères sur la Somme, les enjeux visuels sont faibles étant donné l'éloignement du site éolien.



Fig.26. Vallée incisant le plateau du petit Caux



Fig.27. Forêt d'Eu depuis l'Ouest depuis la RD928. Vue vers l'Est fermée par la forêt.



Fig.28. Vue vers le Sud-Ouest depuis la RD928, paysage du petit Caux et parc éolien de Preuseville.

Localisation de l'unité

Cette unité est localisée au Sud de la vallée de la Bresle, dans le département de la Seine-Maritime.

Caractéristiques

Le petit Caux se caractérise comme une succession de plateaux, incisés par des vallées : celles de la Bresle, de l'Yères et de l'Eaulne du Nord au Sud. De nombreux vallons découpent les plateaux pour rejoindre ces trois vallées principales (Cf. figures 26 et 28).

Dans les vallées, des prairies d'élevage occupent l'espace. Les versants ou haut de versants sont boisés. La forêt d'Eu est un des massifs les plus étendus. Elle isole visuellement le plateau du petit Caux de la vallée de la Bresle (Cf. figure 27).

Les plateaux sont exploités par une agriculture intensive (céréales, oléagineux), avec de larges ouvertures visuelles (Cf. figure 28). Ces vues sur les parcelles cultivées sont ponctuées des boisements présents autour des fermes et soulignant les vallons.

Les bourgs sont implantés dans les vallées et sur les plateaux, souvent entourés d'une ceinture végétale (prairies, vergers, haies). Sur les plateaux, les clos-masures, fermes encadrées de leur végétation arborée, se lisent comme des bosquets.

Plusieurs parcs éoliens sont lisibles en point de repère, en limite du périmètre éloigné : Guerville à l'Ouest, Preuseville au Sud Ouest (Cf. figure 28).

Rapport au site éolien étudié

Le site éolien étudié est éloigné de cette unité, et en est séparé par la forêt d'Eu et la vallée de la Bresle.

Les enjeux visuels sont nuls depuis les vallées sous l'influence des jeux de relief et de la distance. Les massifs forestiers tels la forêt d'Eu isolent le plateau du Petit Caux du plateau du Vimeu. Ainsi, les enjeux visuels sont très faibles à nuls.

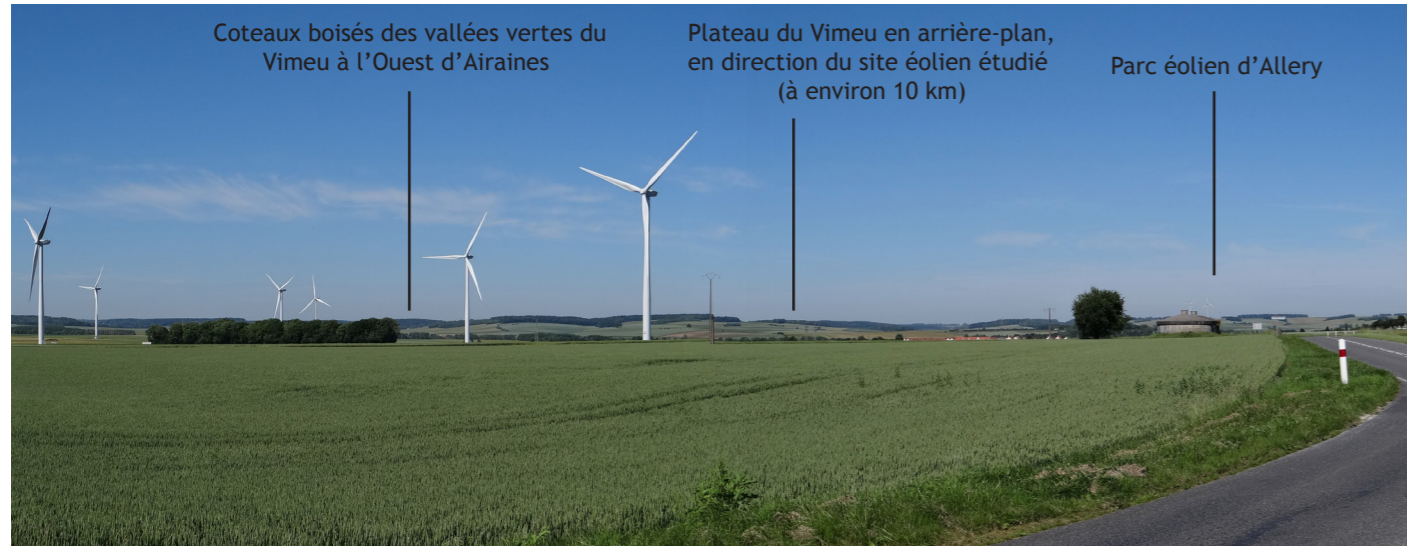


Fig.29 Vue vers l'Ouest depuis la RD936 à Quesnoy-sur-Airaines, parc éolien d'Airaines. Reliefs et boisements cadrant les vues.



Fig.30. Vue vers le Sud et l'Ouest depuis la RD901 au Nord d'Airaines. Reliefs et boisements cadrant les vues.

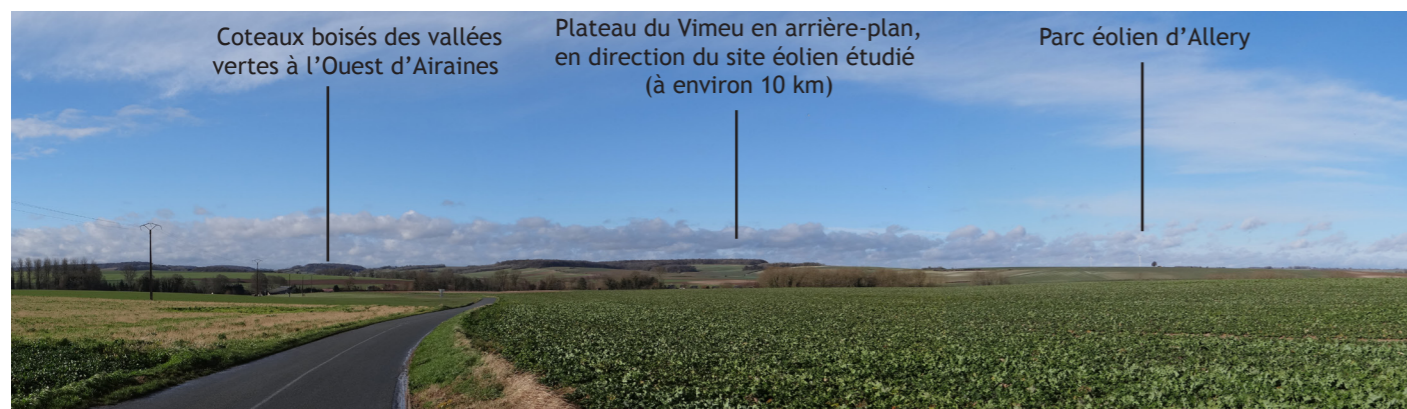


Fig.31. Vue vers l'Ouest depuis la RD901 au Sud d'Airaines. Reliefs et boisements cadrant les vues.

Localisation de l'unité

L'Amiénois concerne l'Est de l'aire d'étude éloignée. Il s'étend vers l'Est vers Amiens. La transition paysagère est progressive avec l'unité du Vimeu à l'Ouest. Airaines et Poix-de-Picardie sont les deux villes principales à l'échelle de l'aire d'étude, qui symbolisent la limite Ouest de l'Amiénois.

Caractéristiques

Le plateau de l'Amiénois est traversé par la vallée de la Somme qui le scinde en une partie Nord et une partie Sud. Il est découpé par des vallées affluentes, prolongé par un réseau de vallées sèches. Le paysage est caractérisé par des grandes cultures sur les plateaux, avec des cordons boisés soulignant le tracé des vallées (Cf. figures 29 et 30). Des bosquets ponctuent les étendues cultivées.

Les vallées sont dissymétriques, avec les versants Sud et Est pentus souvent boisés, et les versants Nord et Ouest doux, cultivés avec présence de rideaux de végétation (fines bandes arbustives perpendiculaires à la pente séparant les parcelles). Les versants les plus pentus conservent des larris (pelouses calcicoles caractéristiques). Dans les fonds de vallées des prairies bocagères (élevage bovin) et des parcelles de populiculture s'ajoutent aux cultures.

L'habitat se répartit sur le plateau et dans les vallées. Les bourgs sur plateau ont une typologie de villages-bosquets. L'Amiénois. Les bourgs et autres éléments verticaux du plateau (ligne à haute-tension, château d'eau...) sont des points d'appel dans le paysage. Les deux parcs éoliens existants entre Airaines et Quesnoy-sur-Airaines s'inscrivent dans cette unité (Cf. figures 29 et 30).

La route RD936 (Airaines / Amiens) et la RD901 (Abbeville / Airaines / Poix-de-Picardie) sont les axes majeurs traversant le plateau. Des portions de ces deux routes sont signalées dans l'Atlas des paysages de la Somme comme itinéraire de découverte. Depuis la RD936 des vues lointaines ponctuelles vers le site éolien étudié s'organisent près de Quesnoy-sur-Airaines (Cf. figure 39). Depuis la RD901 entre la vallée de la Somme et Poix-de-Picardie, l'éloignement et les ondulations du relief limitent fortement les vues vers le site éolien (Cf. figures 30 et 31).

Rapport au site éolien étudié

Les vues sont ouvertes sur le plateau de l'Amiénois. L'arrière-plan des vues vers l'Ouest en direction du site éolien étudié est créé par les boisements soulignant les vallées vertes du Vimeu. Le site éolien étudié est éloigné de cette unité (> 10 km). Les enjeux visuels sont faibles sous l'influence de la distance, des ondulations du relief et des boisements.

Les tendances d'évolution

L'Atlas des paysages de la Somme et de la Haute-Normandie précisent les évolutions des paysages de l'aire d'étude :

- les évolutions industrielles : les secteurs industriels du Vimeu sont en mutation en lien avec la crise textile et aux restructurations des entreprises. Certains sites industriels sont aujourd'hui en friche, tandis que de nouveaux secteurs se développent à proximité des autoroutes. Ces évolutions concernent aussi les vallées de la Bresle et de la Somme.
 - la pression urbaine: les bourgs s'étendent par la construction de nouvelles habitations sous l'influence des villes de l'aire d'étude. Les nouvelles habitations sont souvent construites en dehors de la ceinture arborée des villages ruraux et ont des vues directes sur le paysage de plateau. Dans les vallées de la Somme et de la Bresle, l'habitat se développe le long des routes.
 - l'évolution agricole: le nombre de prairies d'élevage diminue sur le plateau, en lien avec une augmentation des parcelles cultivées. Les structures bocagères autour des bourgs, les larris et rideaux de végétation dans les vallées sont aussi en régression. Dans les vallées, l'enfrichement de parcelles se lit sur les coteaux.
- Les trames parcellaires du plateau s'agrandissent sous l'influence de la mécanisation (grandes cultures). Des bâtiments agricoles, traditionnellement bâtis dans les bourgs, sont construits en dehors des bourgs.
- le développement d'infrastructures : les routes ont été modernisées, notamment avec la création des autoroutes A 28 et A 29.
 - la création de parcs éoliens : plusieurs parcs sont en exploitation sur les plateaux du Vimeu, du Ponthieu, de l'Amiénois et du petit Caux, et d'autres en projet.

Les enjeux paysagers des paysages du Vimeu (source : Atlas des Paysages de la Somme) sont de :

- préserver et valoriser les motifs paysagers identitaires (ceintures bocagères des villages, chemins encaissés des cavées, rideaux de végétation, larris, haies, vergers, prairies dans les vallées),
- préserver et valoriser et le patrimoine industriel et rural (bâti en torchis...),
- restaurer les paysages de vallées (carrières...), les friches industrielles et revaloriser les entrées de bourgs (requalification des anciennes zones d'activité, replantation des courtils...),
- encadrer la création de nouveaux bâtiments (d'habitations, industriels, commerciaux, agricoles...), le développement des infrastructures et de l'éolien.

Dans les vallées de la Bresle et de la Somme, aux enjeux d'aménagement urbains s'ajoutent des enjeux de conservation de la diversité des structures paysagères (marais, prairies humides, ripisylve, haies dans les fonds de vallées, rideaux de végétation et larris sur les versants). La mise en valeur des axes et points de découverte des paysages de vallée est aussi signalée.

Unité paysagère	Caractéristiques	Sensibilités vis à vis du site éolien
Le plateau du Vimeu	<p>Un paysage de plateau cultivé, ouvert, ponctué de boisements, traversé par des infrastructures majeures de communication (autoroute A29...) et un réseau de lignes à haute tension. Plateau incisé de vallées, soulignées par des cordons boisés. Un paysage ponctué de «villages-bosquets» avec vergers, prairies, haies et jardins.</p> <p>Présence de plusieurs parcs éoliens existants.</p> <p>Présence d'usines en lien avec l'historique industriel du Vimeu.</p> <p>Oisemont, ville la plus proche du site éolien étudié, à moins d'un kilomètre au Nord.</p> <p>Des vues lointaines conditionnées par la végétation arborée.</p> <p>Vallées vertes «paysage emblématique» de l'Atlas des Paysages de la Somme.</p>	<p>Une sensibilité modérée.</p> <p>Des vues proches à lointaines sur le site éolien depuis le plateau, dont depuis les axes de découverte signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme.</p> <p>Vues lointaines cependant conditionnées par la végétation arborée qui cadrent les vues.</p> <p>Intervisibilité avec autres parcs éoliens.</p> <p>Des vues depuis les vallées vertes présentes dans le périmètre rapproché.</p>
La vallée de la Somme	<p>Vallée cadrant l'aire d'étude au Nord.</p> <p>Un paysage intimiste aux vues fermées dans le fond de vallée, avec une végétation spécifique et des étangs. Des vues cadrées par les coteaux.</p> <p>Des panoramas sur la vallée depuis son versant Nord notamment.</p> <p>Vallée de la Somme «paysage emblématique» de l'Atlas des Paysages de la Somme. Reconnaissance sociale (tourisme, loisirs).</p>	<p>Sensibilité nulle depuis le fond de vallée.</p> <p>Sensibilité faible depuis les coteaux Nord offrant des belvédères sur la Somme sous l'influence de la distance au site éolien (> 13 km), les reliefs et boisements.</p>
La vallée de la Bresle	<p>Vallée délimitant le département de la Somme et de la Seine-Maritime. Vallée industrielle (verrière...).</p> <p>Vues cadrées par des coteaux soulignés par des boisements en haut de versant, avec le massif forestier d'Eu à l'Ouest.</p> <p>Vallée de la Bresle «paysage emblématique» de l'Atlas des Paysages de la Somme. Reconnaissance sociale (tourisme, loisirs).</p>	<p>Sensibilité très faible à nulle sous l'influence des jeux de relief et du recul du site éolien étudié à la vallée (> 4,5 km).</p>
Le petit Caux	<p>Un paysage caractérisé par une succession de plateaux de grandes cultures, incisés par des vallées, dont celle de la Bresle.</p> <p>Forêt d'Eu délimitant l'unité, et isolant visuellement le plateau du petit Caux de la vallée de la Bresle.</p> <p>Reconnaissance sociale de la forêt d'Eu (loisirs).</p>	<p>Sensibilité très faible à nulle .</p> <p>Le site éolien est isolé de cette unité par la forêt d'Eu et la vallée de la Bresle.</p>
L'Amiénois	<p>Un paysage agricole (grandes cultures), au relief souple ponctué de boisements.</p> <p>Des vues globalement larges et lointaines, ponctuées de boisements.</p>	<p>Sensibilité faible.</p> <p>L'arrière-plan des vues vers l'Ouest en direction du site éolien étudié est créé par les boisements soulignant les vallées vertes du Vimeu. Le site éolien étudié est éloigné de cette unité (> 10 km).</p>

Tableau 4: synthèse des enjeux depuis les unités paysagères

I. Etat initial paysager

I.1. L'organisation du paysage et des vues I.1.3. Le contexte paysager proche

La carte 12 présente le contexte paysager rapproché du site éolien et localise les photographies de cette partie I.1.3.

Relief

Le périmètre rapproché s'étend sur le plateau (Cf. figure 32), délimité au Sud par la vallée de la Bresle. Le site étudié s'intègre sur le plateau, son altitude est comprise entre 80 et 140m. Des ondulations de la topographie s'observent localement, en lien avec la présence de vallées. Ce réseau de vallées est nommé 'vallées vertes' dans l'Atlas des paysages de la Somme. Cela concerne les vallées à l'Est du site (Wiry, Vergies, Fontaine-le-Sec, Frettecuisse, Cf figure 33 et coupe 3), et les vallées de Frucourt et Bellifontaine en limite Nord du périmètre rapproché. Ces vallées présentent un dénivelé d'environ 20-30 m par rapport au plateau (Cf. figure 33).

Occupation du sol

On retrouve les caractéristiques de l'unité paysagère du plateau du Vimeu. L'ensemble du site est occupé par des parcelles de grandes cultures (Cf. figure 32) reliées par un réseau de chemins agricoles. Des arbres sont présents (en bosquet ou bande). Au Sud Est du site éolien, le bois Ducrocq constitue un repère visuel.

Des prairies d'élevage bovin s'inscrivent dans la ceinture arborée des bourgs, ainsi que ponctuellement sur le site (Cf. figure 34). Il en est de même pour les vergers. Les vallées sont accompagnées de boisements sur le rebord de plateau (Cf. figure s32 et 33).



Fig.34. Elevage bovin sur le site au Sud de Cannessières

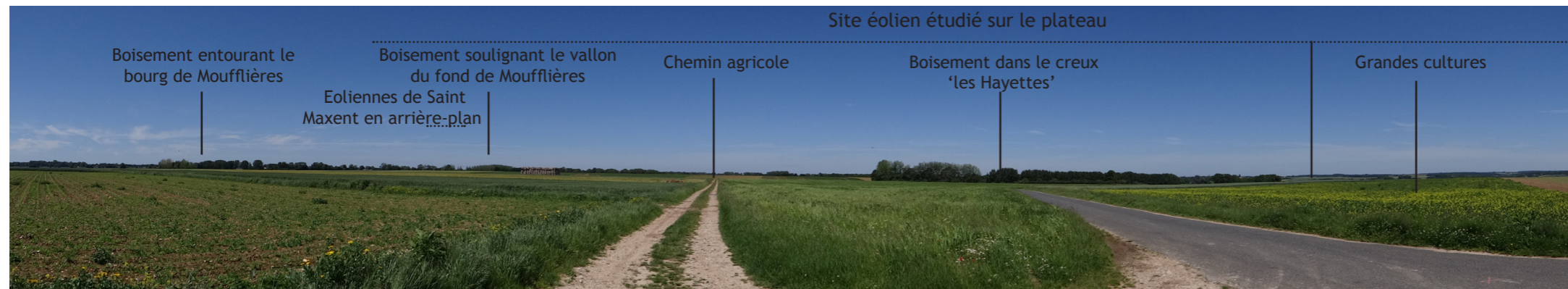


Fig.32. Vue vers le site éolien depuis le Nord d'Aumâtre sur la RD195. Paysage du plateau du Vimeu.



Fig.33. Vue sur la vallée de Wiry et le plateau du site éolien depuis Wiry-au-Mont

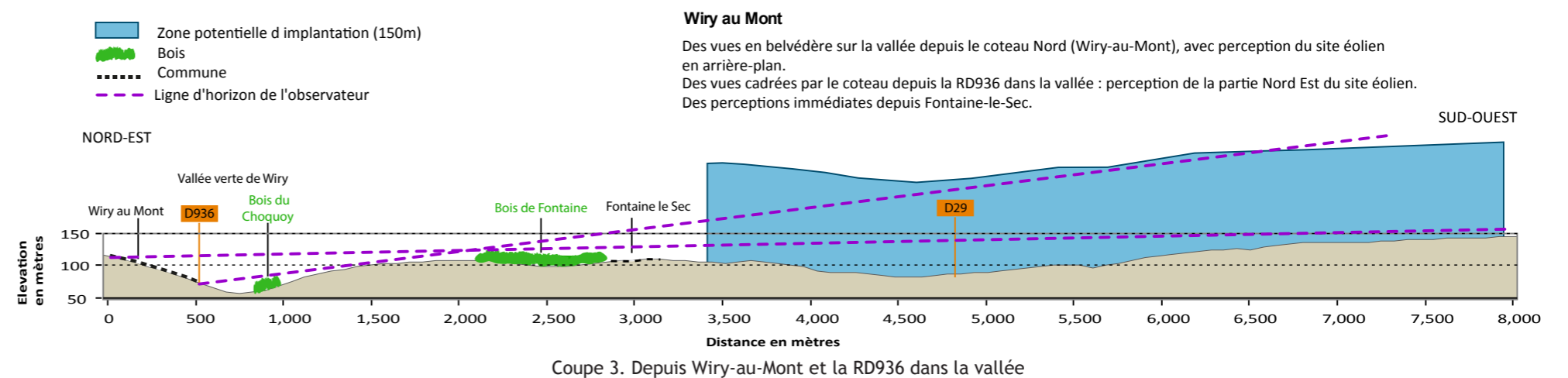




Fig.35. Eoliennes d'Allery vues depuis le site (au Nord d'Aumâtre).



Fig.36. Eoliennes de Rambures et Bouillancourt-en-Sery vues depuis le site (au Nord d'Aumâtre).



Fig.37. Eoliennes de Saint-Maxent, Dodelainville et Fresnes-Tilloloy vues depuis le site (à l'Est d'Aumâtre).

Parcs éoliens

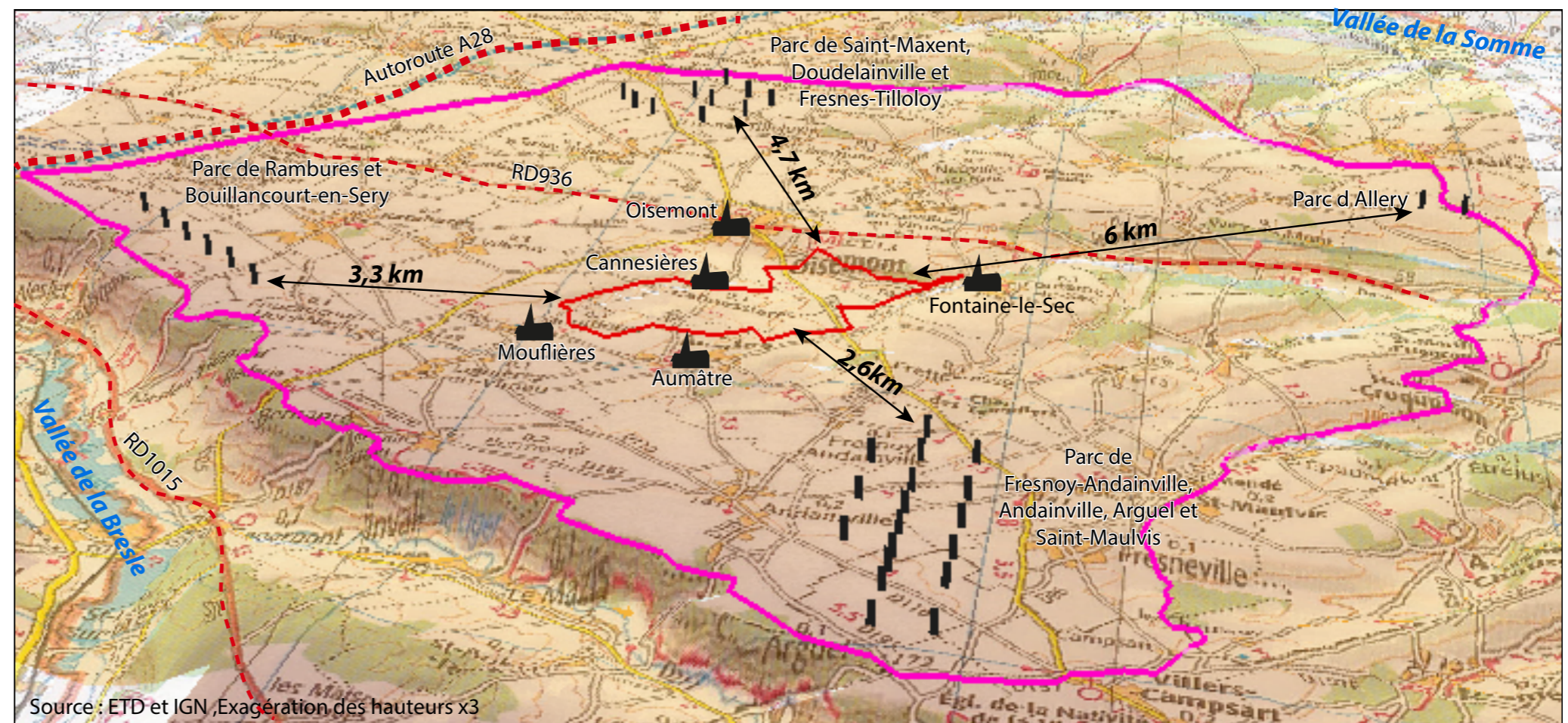
Quatre parcs éoliens existants sont inventoriés dans le périmètre rapproché, le plus proche étant celui de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis à 2,6 km environ au Sud-Est (18 éoliennes).

Des intervisibilités entre le site éolien et ces parcs s'organisent. Depuis certains points de vue, plusieurs parcs sont visibles. Les photographies illustrent ces perceptions.

Périmètre	COMMUNE(S)	Distance au projet	Nombre d'éoliennes	Hauteur éolienne en bout de pale (en m)
Rapproché	Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis	2,6 km	18	120
Rapproché	Rambures, Bouillancourt-en-Sery	3,3 km	6	100
Rapproché	Fresnes-Tilloloy, Saint-Maxent, Dodelainville	4,7 km	10	121
Rapproché	Allery	6 km	2	120,5

Tableau 5 : parcs éoliens existants du périmètre rapproché (source : DDT 80)

LOCALISATION DES PARCS EOLIENS EXISTANTS DU PERIMETRE RAPPROCHE



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre rapproché
- Bourg du périmètre immédiat
- Axe routier majeur
- Parc éolien existant
- 2,6km
- Distance entre le site étudié et le parc éolien existant

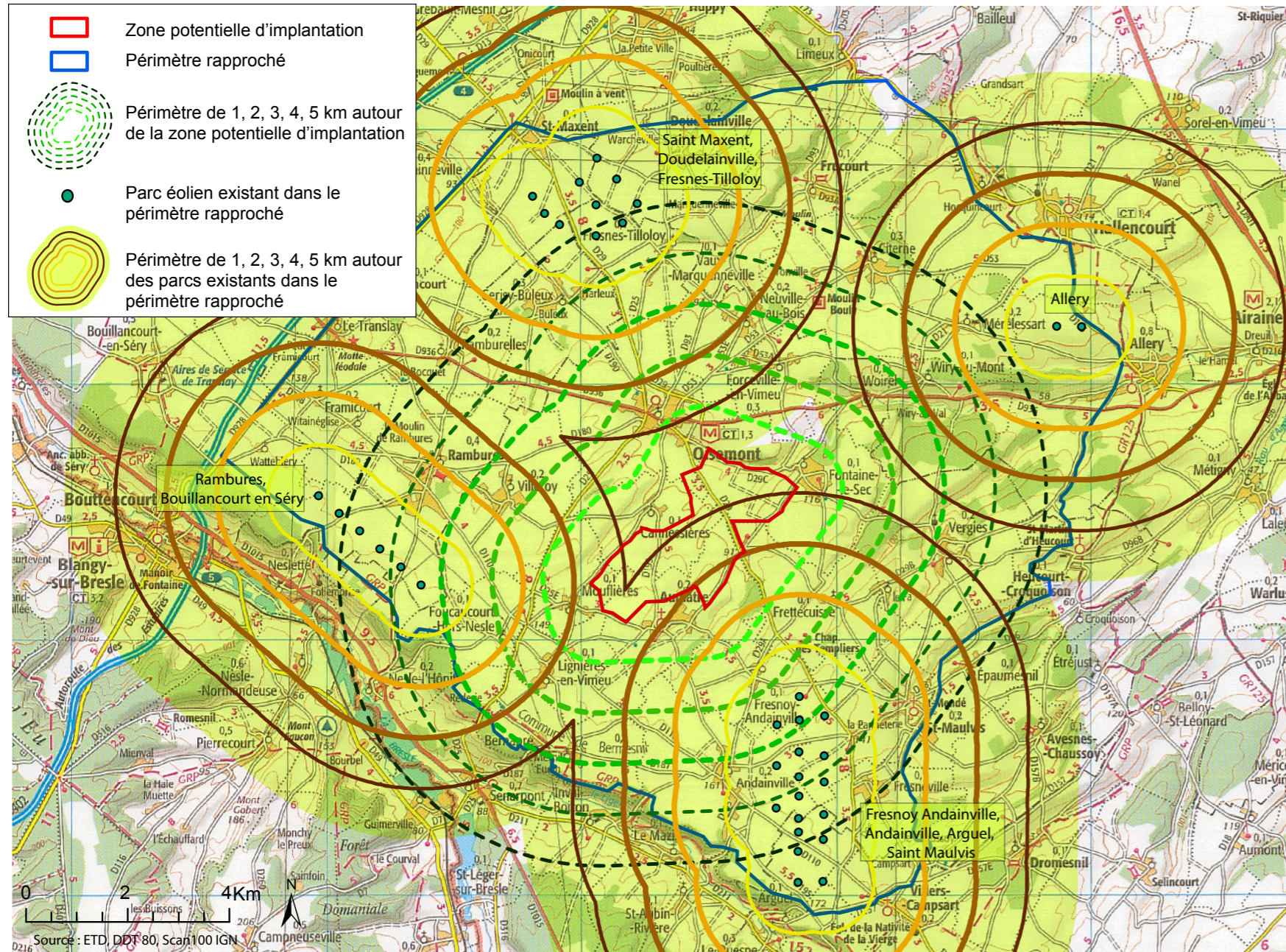
carte 10 : Localisation des parcs éoliens existants du périmètre rapproché

La carte 11 indique les distances aux parcs éoliens existants du périmètre rapproché et au site étudié (tampons de 1 à 5 km autour des parcs).

L'objectif est de définir les bourgs qui sont à la fois proches du site étudié et d'autres parcs (Cf. tableau 5). C'est depuis ces bourgs que les enjeux sont les plus forts, il s'agit de : Fresnoy-Andainville et Frettecuisse localisés entre le site et le parc de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis, et les bourgs de Foucaucourt-hors-Nesle et Villeroy localisés entre le site et le parc de Rambures et Bouillancourt-en-Sery. Le site étudié va ajouter des perceptions proches d'éoliennes dans un autre axe visuel que les parcs existants.

Le bourg de Oisemont est localisé entre les parcs existants, à des distances entre 4 km (Saint-Maxent, Doudelainville et Fresnes-Tilloloy) et 7,5 km (Allery), les parcs de Rambures / Bouillancourt-en-Sery et Fresnoy-Andainville / Andainville / Arguel / Saint-Maulvis étant à environ 5 km. Le site éolien étudié va ajouter des perceptions d'éoliennes proches en regardant vers le Sud, en intervisibilité avec le parc de Fresnoy-Andainville / Andainville / Arguel / Saint-Maulvis vers le Sud-Est et celui de Rambures / Bouillancourt-en-Sery vers le Sud Ouest.

DISTANCE AUX PARCS EXISTANTS DU PERIMETRE RAPPROCHE



Bourg	Fresnoy-Andainville	Frettecuisse	Foucaucourt-hors-Nesle	Villeroy
Site éolien	au Nord à environ 1,5 km	à l'Ouest à environ 1,5 km	à l'Est à environ 1,7 km	à l'Est à environ 2 km
Parc éolien de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis	au Sud Est à moins d'un kilomètre	au Sud à environ 2 km	au Sud Est à environ 5,5 km	au Sud Est à environ 5,5 km
Parc éolien de Rambures et Bouillancourt-en-Sery	à l'Ouest à environ 6,5 km	à l'Ouest à environ 8 km	à l'Ouest à environ 1,8 km	au Sud à environ 2 km
Parc éolien de Saint-Maxent, Doudelainville et Fresnes-Tilloloy	au Nord Ouest à environ 9 km	au Nord Ouest à environ 8 km	au Nord à environ 8 km	au Nord à environ 5 km
Parc éolien d'Allery	au Nord Est à environ 8,5 km	au Nord Est à environ 7 km	au Nord Est à environ 12 km	au Nord Est à environ 11 km

Tableau 5 : Distance entre les bourgs et les parcs les plus proches

carte 11 : Distance aux parcs éoliens existants du périmètre rapproché

Infrastructures de communication

Deux routes traversent le site : la RD29 (Oisemont / Villers-Campsart, figure 39) à l'Est, et la RD195 (Oisemont / Andainville) à l'Ouest. Le site éolien est bordé par des routes locales à l'Ouest, au Nord et à l'Est. Peut aussi être citée la RD25 à l'Ouest du site éolien, qui relie Oisemont à Senarpont (Cf. figure 38). L'axe routier majeur le plus proche est la RD936 passant à Oisemont au Nord (Cf. figure 41). Des vues proches du site étudié s'organisent depuis ces routes.

La RD928 (Abbeville / Blangy-sur-Bresle) est plus éloignée à l'Ouest, les vues sur le site éolien sont conditionnées par la végétation arborée (Cf. figure 40). Les éoliennes de Rambures et Bouillancourt-en-Sery perçues au-dessus de la végétation arborée (lecture des rotors), ou parfois complètement masquées, informent du type de vues qui s'organiseront sur le site éolien étudié.



Fig.38. Vue sur le site éolien depuis l'Ouest depuis la RD25 au Sud de Oisemont.



Fig.39. Vue sur le site éolien depuis le Nord depuis la RD29 traversant le site (vue vers le Sud Est et l'Ouest).



Fig.40. Vue vers le site éolien depuis le Nord Ouest depuis la RD928 près de Martainville

Les routes signalées dans l'Atlas des Paysages

L'Atlas des Paysages de la Somme inventorie des routes et points de vue permettant d'appréhender les ensembles paysagers du territoire (Cf. Carte 9 «Données des Atlas de Paysages»). Plusieurs sont compris dans l'aire d'étude rapprochée :

- RD936 à l'Ouest de Oisemont, au Nord-Ouest du site éolien : des vues dans le sens de circulation de l'Ouest vers l'Est comprennent le site étudié (Cf. figure 41),
- RD110 au Sud du site éolien entre Framicourt et Villers-Campsart: des vues sur le site éolien s'organisent dans les deux sens de circulation (Cf. figure 42),
- vues sur la vallée verte de Wiry depuis la RD936 dans le sens de circulation de l'Ouest vers l'Est (Cf. figure 43),
- vues sur les vallées vertes de Fontaine-le-Sec Cf. figure 44), et Vergies (Cf. figure 45).



Fig.43. Vue sur le site éolien depuis le Nord Est depuis la RD936 dans la vallée de Wiry



Fig.41. Vue sur le site éolien depuis le Nord Ouest depuis la RD936 à l'Ouest de Oisemont.



Fig.44. Vue sur le paysage des vallées vertes de Vergies et vers le site éolien depuis la RD29b à l'Ouest de Vergies

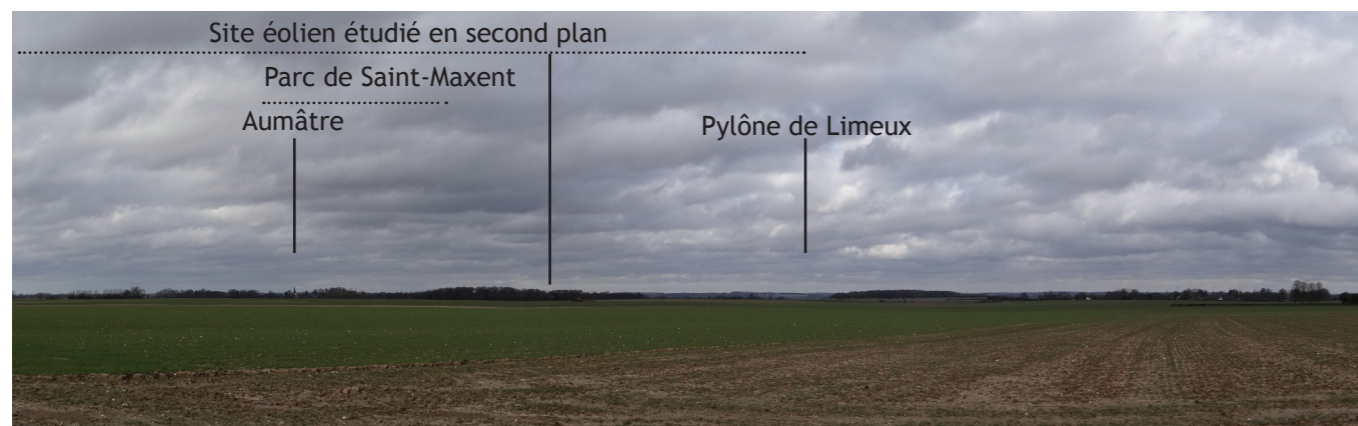
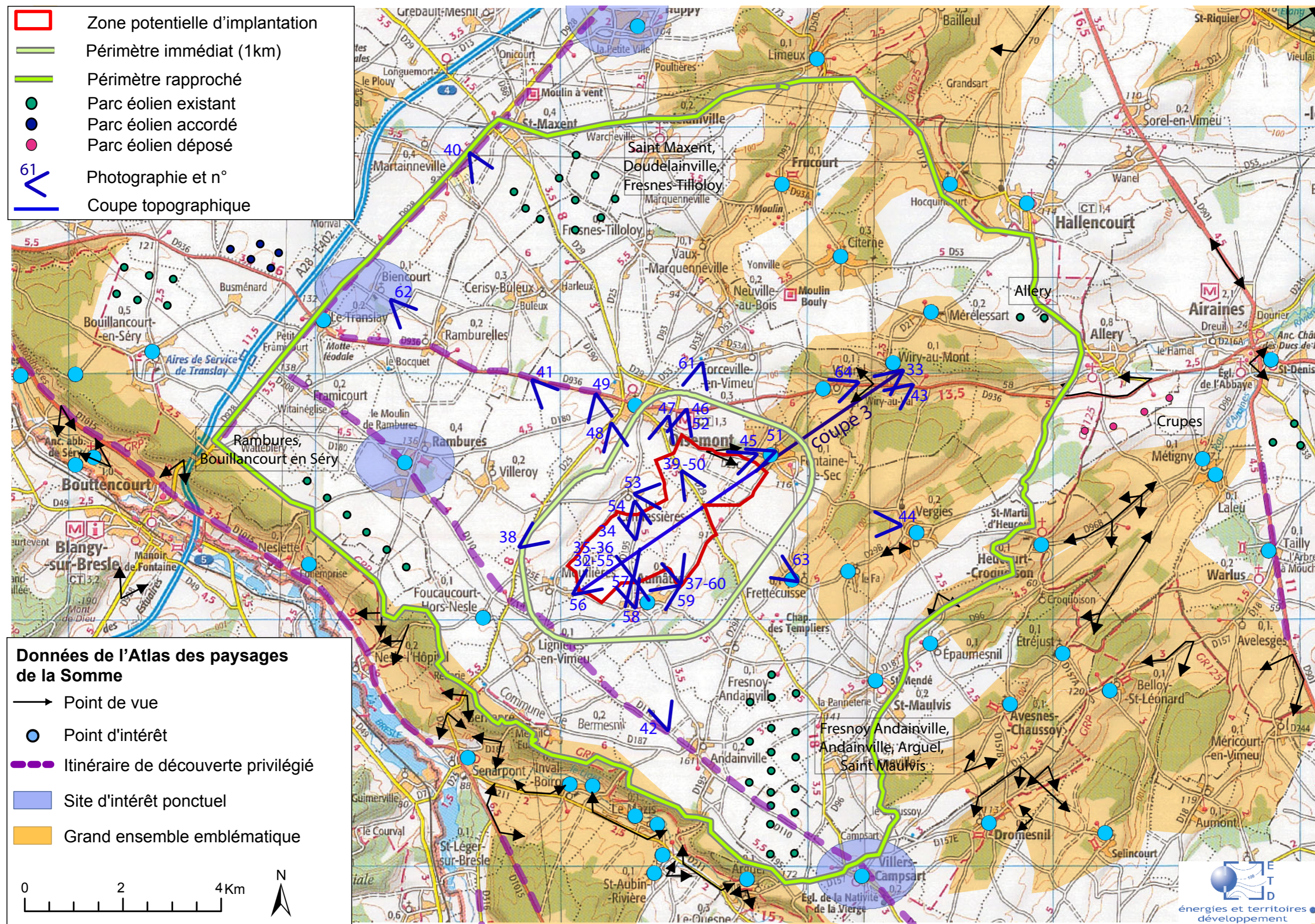


Fig.42. Vue sur le site éolien depuis le Sud depuis la RD110 à l'Ouest d'Andainville



Fig.45. Vue sur le site éolien depuis l'Est depuis la RD29c dans la vallée de Fontaine-le-Sec



Source : ETD, DDT 80, Atlas des paysages 80, , Scan100 IGN

carte 12 : Contexte paysager dans le périmètre rapproché

Habitat

L'habitat est groupé en bourgs et hameaux, qui sont implantés sur le plateau ou dans les vallées. Oisemont est le bourg majeur le plus proche, à moins d'un kilomètre au Nord.

Les bourgs les plus proches (périmètre immédiat, 1 km autour du site) sont du Nord à l'Ouest : Oisemont, Fontaine-le-Sec, Aumâtre, Mouflières et Cannessières.

Les bourgs sont caractéristiques de l'unité paysagère du Vimeu. Ils se signalent par leur clocher dépassant de leur ceinture arborée constituée de vergers et haies (Cf. carte 13). Les vues sur le site éolien s'organisent plutôt depuis les sorties de bourgs. Cependant, la trame bâtie étant très aérée, des ouvertures vers le site éolien s'observent depuis les bourgs les plus proches (Aumâtre, Cannessières par exemple).

A l'échelle du périmètre rapproché, des vues plus lointaines s'organisent depuis l'habitat sur le plateau, depuis les habitations en frange des bourgs et les sorties des villages (exemples depuis Forceville-en-Vimeu depuis le Nord figure 61, depuis Andainville depuis le Sud figure 42). La végétation arborée du plateau crée souvent un premier plan aux vues sur le site éolien (figure 62).

Depuis les centres, les vues sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation. On note une ouverture vers le site éolien depuis le village-rue de Frettecuisse où la rue principale est tournée vers le site (figure 63).

Dans les vues larges, le site éolien est souvent perçu avec les parcs existants : parc d'Allery en regardant vers le Nord Est, parc de Saint-Maxent, Doudelainville et Fresnes-Tilloloy en regardant vers le Nord Ouest, parc de Rambures et Bouillancourt-en-Sery vers le Sud Ouest, et parc de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis vers le Sud-Est.

Depuis les vallons, les perceptions sont conditionnées par le relief (figures 43, 44, 64), qui peut totalement fermer les vues. Des perceptions proches du site éolien s'observent depuis les coteaux de la vallée de Wiry (Wiry-au-Mont Figure 33).



carte 13 : photographie aérienne de bourg entouré d'une ceinture bocagère (exemple de Mouflières)

	Oisemont	Fontaine-le-Sec	Cannessières	Mouflières	Aumâtre
Localisation par rapport au site éolien	Nord	Nord Est	Ouest	Sud Ouest	Sud / Sud Est
Nombre d'habitants en 2010 (source Insee)	1189	149	85	93	202
Typologie du bourg	Chef-lieu de la communauté de communes. Présence d'usines au Nord. Bourg étendu à l'Est par un quartier d'habitations récent.	Bourg bâti sur le haut de versant de la vallée de la Giène (Figure 50). Bourg-rue : habitat organisé le long d'une rue principale.	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet (figure 52). Vergers et prairies autour du bourg.	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet (Figure 55). Vergers et prairies autour du bourg. Mare au coeur du village.	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet (Figure 57). Vergers et prairies autour du bourg. Mare au coeur du village.
Vues du site éolien	Perceptions immédiates du site éolien depuis les habitations récentes à l'Est du bourg. Vues proches depuis les entrées du bourg sur la RD936 (Ouest et Est de Oisemont, figures 46 et 49), et les sorties Sud (RD25, RD195, RD29, figure 48).	Vues en belvédère sur la vallée et le site éolien en arrière-plan depuis la place de l'église (Figure 51). Vues sur le site depuis les habitations notamment celles du Sud du bourg, ainsi que depuis la sortie Ouest sur la RD29c (figure 45).	Vues sur le site éolien depuis le coeur du bourg (ouvertures visuelles dans la trame bâtie, figure 53). Vue dégagée sur le site depuis la sortie Sud (figure 54).	Vues sur le site éolien depuis le coeur du bourg (ouvertures visuelles dans la trame bâtie). Vue dégagée sur le site depuis les sorties Est et Nord (figure 56).	Vues sur le site éolien depuis le coeur du bourg (ouvertures visuelles dans la trame bâtie, figure 58). Vue dégagée sur le site depuis les sorties Ouest, Nord, et Nord Est (figures 32, 59 et 60). Vue proche notamment depuis une habitation neuve située à la sortie Nord Est du bourg (figures 59 et 60).

Tableau 6: bourgs du périmètre immédiat (1km autour du site)



Fig.46. Vue vers le site éolien depuis l'entrée Est de Oisemont sur RD936



Fig.47. Vue vers le site éolien depuis les maisons neuves à l'Est de Oisemont



Fig.49. Vue vers le site éolien depuis l'entrée Ouest de Oisemont sur RD936



Fig.48. Vue vers le site éolien depuis la sortie Sud de Oisemont sur la RD25

Vues depuis Fontaine-le-Sec

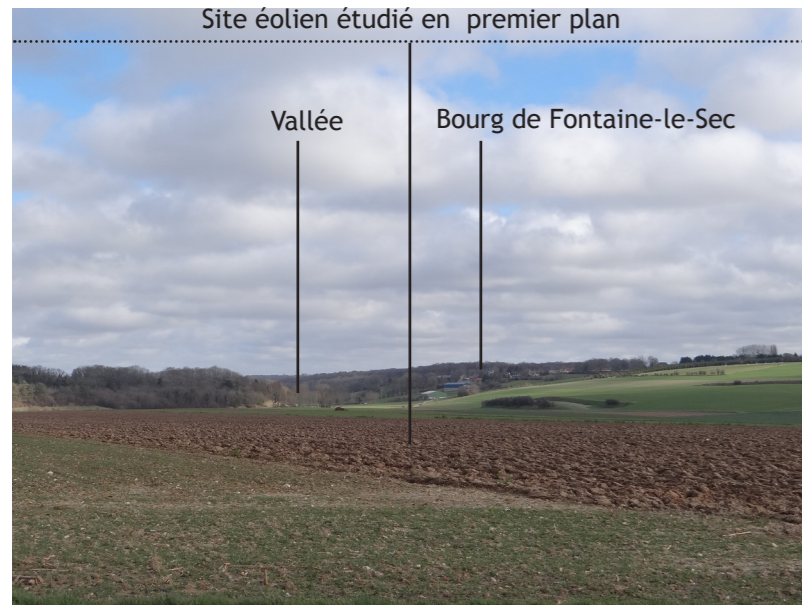


Fig.50. Bourg de Fontaine-le-Sec vu depuis le site éolien depuis la RD25



Fig.51. Vue vers le site éolien depuis la place de l'église de Fontaine-le-Sec

Vues depuis Cannessières



Fig.52. Bourg de Cannessières vu depuis Oisemont. Village-bosquet.



Fig.53. Vue vers le site éolien depuis le bourg de Cannessière. Illustration de la présence d'espaces agricoles au sein des bourgs.

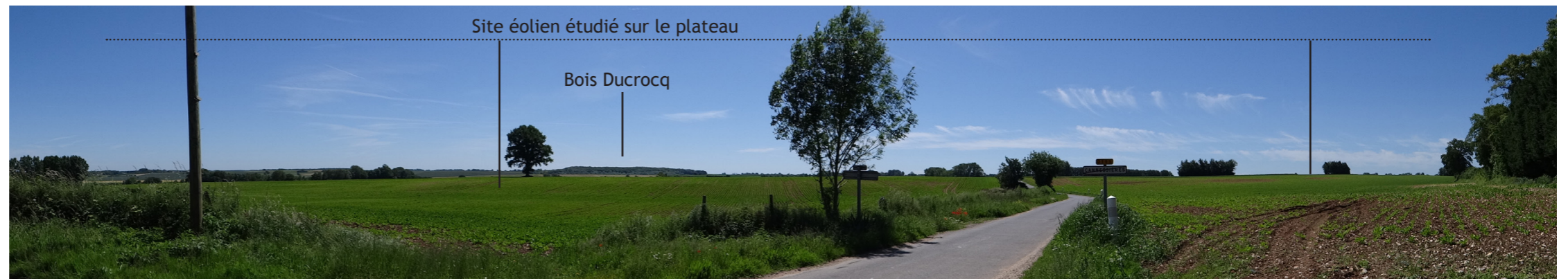


Fig.54. Vue vers le site éolien depuis la sortie Sud de Cannessières sur la RD195